



Secrétariat Général

No 23

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michaël Paparou, Stephan Pollini, Didier Pro-d'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfsberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : M. Sandro Pistis

Le Président salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 25 avril 2013 et 14 mai 2013
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Election du Bureau du Conseil municipal
5. Délibération 79-2013 P : Proposition du Conseil administratif relative au projet de Plan Localisé de Quartier no 29'915-544 situé rue de la Fontenette, rue des Moraines dit "Léopard"
6. Délibération 80-2013 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de Médecins sans frontières pour son aide d'urgence en faveur de la population syrienne
7. Pétition 12-2013 P : Pour des parcs à chiens afin de garantir l'hygiène et offrir des lieux d'ébats et d'éducation pour chiens dans le quartier des Tours de Carouge
8. Questions

1. **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013 ET 14 MAI 2013**

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne la présentation des nouveaux APM.

Mme De Haller Kellerhals a le grand plaisir de présenter au Conseil municipal trois nouveaux APM, présents ce soir. Il s'agit de Cédric Wider, David Diaz et de Roberto Pestazzoni. Tous trois ont commencé il y a peu de temps sur le territoire de la Commune. On se réjouit de les croiser au détour des routes carougeoises. Mme de Haller Kellerhals leur souhaite la bienvenue.

Applaudissements

La deuxième communication concerne six règlements relatifs à l'usage du domaine public, des locaux et du matériel de la Ville de Carouge utilisés par les organisateurs de manifestations ou à des fins privées

Lors de sa séance du 29 mai dernier, le Conseil administratif a adopté six règlements relatifs à l'usage du domaine public, des locaux et du matériel de la Ville de Carouge utilisés par les organisateurs de manifestations ou à des fins privées. Ces nouvelles dispositions et l'organisation administrative qui lui est liée entreront en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

La mise en place ou la réactualisation de ces différents textes, vise à faciliter, pour les demandeurs, les processus d'accès aux diverses prestations, ceci en toute transparence, tant sur les conditions de mise à disposition que sur les coûts. Elles instaurent également l'usage d'un formulaire de demande unique et un traitement des dossiers unique permettant de donner une seule réponse coordonnée à chaque demande, quelle qu'en soit la nature. De plus, afin de simplifier les démarches des usagers, la Ville de Carouge a créé une adresse électronique unique reservations@carouge.ch pour le traitement des demandes.

Sur le fond, cette réglementation entend privilégier la vie associative et sociale carougeoise dans la mise à disposition des infrastructures communales, notamment en définissant un ordre de priorité pour les demandes. Elle ancre également le principe, pour les sociétés et associations carougeoises, d'une gratuité annuelle pour un événement, comme cela se fait déjà dans diverses communes. Ces règlements ont également pour objectif de limiter le « tourisme festif » constitué par des manifestations qui se déroulent à Carouge uniquement en raison des conditions de gratuité ayant prévalu jusqu'ici.

Vous trouverez sur le site internet de la Ville de Carouge (www.carouge.ch) les règlements qui comprennent, de manière précise et explicite, toutes les informations utiles relatives aux ayant-droits, aux tarifs et modalités de traitement des demandes mais également aux délais, conditions et paiement des diverses prestations. Parallèlement, la Commune mettra progressivement en ligne le formulaire unique, puis un calendrier d'occupation des locaux et des espaces publics afin de permettre à chacune et chacun de connaître les disponibilités éventuelles des lieux convoités avant de déposer une demande.

A terme, il est également envisagé qu'un guichet de prestations puisse traiter l'ensemble des demandes relatives au domaine public, aux locaux ou au matériel. Le Conseil administratif salue l'important travail conduit de manière transversale pour coordonner l'action des services délivrant ces prestations dans une perspective de simplification pour les usagers. Une fois que ces modalités auront été éprouvées, le Conseil administratif examinera si d'autres mesures sont à mettre en place pour répondre au postulat déposé devant ce Conseil et sollicitant des lignes directrices pour les organisateurs de manifestations carougeoises.

La troisième communication concerne le Printemps carougeois.

Le Conseil administratif souhaite rétablir la vérité concernant certaines allégations fallacieuses émises par certains partis à propos d'un concert du Printemps carougeois.

Rappelons d'abord que le Printemps carougeois est un festival organisé par la Ville de Carouge depuis maintenant quarante-neuf ans et qu'il n'a donc pas été créé par l'actuel Conseil administratif. Son concept a été redéfini et mieux recentré depuis deux ans sur une

dizaine de jours de manifestations diverses et innovantes, satisfaisant aux goûts les plus divers de la population et accessibles financièrement à toutes et tous. Il est largement fréquenté et apprécié.

Des personnes peu au fait de ce qui se pratique en matière culturelle depuis si longtemps à Carouge avec grand succès veulent faire croire, d'abord, que certains spectacles coûtent des sommes faramineuses et, ensuite, que la Commune empêche les Carougeoises et Carougeois de pratiquer leur sport aquatique favori en occupant indûment la piscine de la Fontenette.

Que ces personnes se rassurent. Le spectacle incriminé devait avoir lieu trois semaines avant l'ouverture officielle de la piscine. On n'a pas retardé l'ouverture de la piscine pour ce spectacle ni vidé la piscine pour lui. Pour des raisons météorologiques, le concert a certes dû être déplacé mais il a bien eu lieu, au temple de Carouge, devant une salle comble et ravie de la performance artistique de Léo Tardin, carougeois, pianiste de jazz connu et reconnu – il a entre autres gagné le premier prix de piano au Montreux Jazz Festival il y a douze ans.

Les dépenses impliquées ont été pour le moins raisonnables. Le cachet de l'artiste s'est monté à CHF 750.-. La location du piano a coûté CHF 1'350.-, transport compris, piano qui a par ailleurs également servi pour un autre concert dans le même lieu. Le service transports, voirie et espaces verts a fabriqué une marche en bois, lesté la petite tente protégeant le piano et disposé les chaises pour les spectateurs – rien de plus –, tout ceci n'ayant occasionné aucune dépense particulière. On peut estimer les heures de travail de la voirie à deux heures en tout et pour tout.

En conclusion, le Conseil administratif regrette les propos qui décrédibilisent les actions menées par les services de la Commune et regrette également que ces propos s'apparentent à un exercice déloyal de propagande électorale.

Communications de M. Walder

M. Walder a deux communications.

La première communication concerne le bilan du ramassage à la Braderie 2013.

Pour faire suite aux interrogations de certains sur le ramassage des habits et déchets au terme de l'édition 2013 de la Braderie, M. Walder peut apporter les compléments suivants :

- L'opération de ramassage des textiles a été très appréciée et a permis la collecte d'une tonne d'habits de très bonne qualité qui ont immédiatement été livrés à Emmaüs.
- Le ramassage des déchets laissés dans les stands le dimanche soir par les usagers s'est élevé à 710 kg, contre 4'200 kg ramassés pour l'année précédente.

Pour rappel, en 2012, les 4200 kg de déchets avaient été déposés pour partie dans les bennes et pour partie laissés sur les stands. Les bennes étaient remplies de tous les types de détritus, y compris les invendus de vêtements.

C'est ainsi que l'information, la sensibilisation et les actions de ramassage mises en place cette année ont non seulement permis d'économiser sur la pose de bennes mais ont en plus permis de réduire les déchets non triés et d'accroître la collecte d'habits.

La deuxième communication concerne la zone piétonne à Carouge.

Le Conseil administratif est très heureux aujourd'hui de pouvoir annoncer que le Tribunal administratif de première instance a finalement rendu son jugement concernant le recours aux

aménagements piétonniers et de rencontre voulus par les autorités de la Ville dans le secteur du Vieux-Carouge.

Les recourants contre la zone piétonne et la mise en zone de rencontre du secteur ont perdu leur recours et ont été condamnés à payer la somme de CHF 4'500.- à la Commune pour compenser une partie des frais engagés.

Le Conseil administratif espère vraiment que les opposants s'abstiendront de recourir contre cette décision et rejoindront les commerçants et habitants qui, depuis bientôt un an, échan- gent avec les autorités sur les aménagements voulus dans cette zone. Cela afin que la transi- tion vers la piétonisation soit la plus positive possible.

Le Conseil administratif serait bien entendu très heureux que les recourants rejoignent ce groupe, afin de travailler ensemble sur l'avenir de ce secteur.

Il continue de penser que les habitants et les commerçants auraient tout à gagner d'une piétonisation et d'une mise en zone de rencontre du Vieux-Carouge. Les nombreuses villes qui ont franchi le pas d'une piétonisation de certains quartiers ne sont d'ailleurs jamais reve- nues en arrière, tant les avantages sont flagrants.

Carouge ne doit pas avoir peur de se projeter dans l'avenir. La survie à long terme des petits commerces passe inexorablement par un réaménagement des espaces publics en faveur des piétons. Il faut permettre aux clients potentiels de déambuler entre les commerces en toute sécurité, sans risque de se faire écraser. Les clients veulent pouvoir boire un café sur une terrasse sans bruit des moteurs et sans respirer de gaz d'échappement. Mais surtout en lais- sant leurs enfants s'amuser sans devoir les « attacher » sur leurs sièges.

Cela, les centres commerciaux l'ont compris depuis bien longtemps.

Fort de cette décision, M. Walder peut informer le Conseil municipal que, dès la rentrée, ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'une commission de l'urbanisme, afin de planifier concrè- tement la mise en place de ces aménagements. Cela avec l'objectif que Carouge puisse rapidement inaugurer ce qui sera la première vraie zone piétonne commerçante de Genève.

Communications de Mme Lammar

Mme Lammar n'a pas de communications.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles 5 et 72 et suivants du règlement du Conseil municipal, les élec- tions ont lieu à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil mu- nicipal présents, le vote à lieu à bulletins secrets. Comme nous sommes 29 personnes à voter ce soir, si des membres souhaitent un vote à bulletins secrets il faudra qu'au moins 8 person- nes le demandent.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu. Un nouveau candidat peut être présenté au second tour.

Le Président doit désigner deux scrutateurs pour ces différentes élections qui distribueront les bulletins et procéderont au dépouillement. Après une longue et mûre réflexion, son choix se porte sur Mme Stebler et M. Morex.

M. Paparou demande le vote à bulletins secrets pour la présidence, la vice-présidence et le secrétaire.

Le Président rappelle à M. Paparou qu'il doit être suivi par 8 personnes.

Le Président passe au vote et 3 personnes suivent M. Paparou pour le vote à bulletins secrets.

De ce fait, le vote se fera à main levée.

Election à la présidence du Conseil municipal

M. Gerster déclare que le PLR, fraction Radicale, a le plaisir de présenter non pas la princesse de Carouge, non pas l'avocate mais une candidate de valeur, un enfant de Carouge, que chacun connaît. Elle est sur ces sièges depuis de nombreuses années puisqu'elle a commencé en 1999. Elle a fait une brève pause de deux ans pour revenir avec encore plus de force. On l'apprécie ou on ne l'apprécie pas, mais en général ses propos sont justes. Elle a le respect de ses opposants, elle les écoute, elle leur répond et ils apprécient ou non.

La fraction radicale du groupe PLR a donc le plaisir de présenter la candidature de sa seule composante féminine (malheureusement) pour cette législature. Tous les Conseillers municipaux auront deviné que M. Gerster parle de Mme Anne Hiltpold.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au vote.

Mme Anne Hiltpold est élue au poste de Présidente du Conseil municipal par 28 oui et 1 abstention.

Le Président l'en félicite et lui remet un présent de l'administration.

Applaudissements

Election à la vice-présidence du Conseil municipal

Mme Martin déclare que le groupe des Verts présente la candidature de M. Pierre Maulini pour le poste de Vice-président du Bureau 2013-2014.

Pierre Maulini a été élu au Conseil municipal en 2007 puis en 2011. Il connaît très bien les rouages de la politique et possède une excellente capacité d'écoute. Il cherche toujours le dialogue et sait négocier. Il sait aussi être caustique, si nécessaire, mais toujours avec le sourire et du respect. Il a joué dans son travail de comédien des dizaines de rôles. Mais en politique, il n'a pas plusieurs facettes. Il fait passer avec force des messages, des projets en faveur de la solidarité, d'une culture pour toutes et tous et en faveur d'un développement urbain durable.

Le groupe des Verts propose donc d'élire Pierre Maulini au poste de Vice-président du bureau du Conseil municipal.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au vote.

M. Pierre Maulini est élu au poste de Vice-président du Conseil municipal par 28 oui et 1 abstention.

Applaudissements

Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. Gevisier déclare que le groupe UDC propose le président de l'UDC Carouge en la personne de M. Michel Baud.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président passe au vote.

M. Michel Baud est élu au poste de secrétaire du Conseil municipal par 26 oui et 3 abstentions.

Applaudissements

Le Président propose de faire voter simultanément les cinq autres postes du bureau pour l'année à venir, soit le poste de vice-secrétaire, premier membre, deuxième membre, troisième membre et quatrième membre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président demande des propositions pour la/le vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal.

M. Mino déclare que le groupe A Gauche Toute ! présente la candidature de Mme Elvia Cambier pour le poste de vice-secrétaire. Enfant de Carouge, Elvia Cambier siège depuis 2011 pour le groupe AGT au Conseil municipal. Elle travaille depuis 1999 aux affaires sociales de la Commune. Elle anime en outre l'association Alternatives-Dette, dont elle est la présidente.

Le Président demande des propositions pour la/le premier membre du bureau du Conseil municipal.

M. Wolfsberg se demande s'il est encore nécessaire de présenter le candidat du groupe PLR, un élu libéral pure souche, aux talents multiples, presque doyen parmi les Conseillers municipaux, depuis dix-huit ans au Conseil municipal, maître queux émérite, Chacun l'aura deviné, il s'agit de nul autre que Claude Morex.

Le Président demande des propositions pour la/le second membre du bureau du Conseil municipal.

M. Buchs déclare que le (nombreux) groupe PDC présente M. Stéphane Barthassat.

Le Président demande des propositions pour la/le troisième membre du bureau du Conseil municipal.

Mme La Chiusa déclare que le groupe socialiste propose M. Pierre Baertschi. Est-il encore nécessaire de le présenter, lui qui est présent depuis tant d'années ? Pierre Baertschi est intarissable sur l'urbanisme, sur le Vieux-Carouge et sur la sécurité.

Le Président demande des propositions pour la/le quatrième membre du bureau du Conseil municipal.

M. Pollini déclare que le groupe MCG propose M. Sandro Pistis que tout le monde ici connaît.

Le Président fait élire ces cinq personnes simultanément.

Ces cinq personnes sont élues par 28 oui et 1 abstention.

5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 79-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29'915-544 SITUE RUE DE LA FONTENETTE, RUE DES MORAINES DIT "LEOPARD"**

M. Walder introduit le sujet.

Comme discuté lors d'une récente commission de l'urbanisme, le réaménagement du secteur dit « Carouge Est » va bon train. Ce secteur qui, pour rappel, s'étend du rondeau jusqu'aux bords de l'Arve est soumis à une multitude de demandes de constructions, allant dans le sens de la densification de zones urbaines.

Le PLQ qui est soumis au Conseil municipal pour préavis aujourd'hui concerne le secteur dit « Léopard », qui est majoritairement propriété de la SUVA. La Ville de Carouge est, quant à elle, au bénéfice de 2'675 m² de surface brute de plancher dans ce projet. L'usage de ces surfaces est actuellement en discussion avec les différents services de la Commune pour clarifier les besoins et le programme. En fonction des choix arrêtés, une délibération sera ultérieurement soumise au Conseil municipal afin de débloquent les crédits d'étude.

En ce qui concerne le PLQ, il s'inscrit pleinement dans le règlement de quartier de la Ville de Carouge. De plus, le service urbanisme a soigneusement discuté et négocié avec les promoteurs les aménagements afin que les espaces collectifs et les circulations, que l'on parle de mobilité douce, d'accès parkings ou de trafic motorisé, soient coordonnés avec les autres projets en cours dans ce quartier.

C'est pourquoi le Conseil administratif ne peut qu'inviter les Conseillers municipaux à faire bon accueil à sa proposition de préavis favorablement ce projet de plan localisé de quartier.

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 1 abstention.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Président propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Baertschi relève que ce plan localisé de quartier sera extrêmement dense. Il est important que la commission ait des réponses sur deux points. D'une part, il faudra des précisions sur les équipements publics, puisqu'il y a très peu de dégagement. D'autre part, il faudra s'interroger sur les gabarits ; il serait bon d'avoir une vision aussi sur la rue de la Fontenette où les gabarits semblent assez élevés, pour s'assurer que le rapport à la rue et aux arbres soit convenable.

Mme Stebler remarque aussi que la zone sera très dense. Elle rappelle ensuite que la cité Léopard sera complètement reconstruite. De nombreux habitants ont écrit au Conseil municipal. La Commune a déjà eu une expérience en la matière, à la cité Familia, qui s'est heureusement réglé. Un courrier avait été écrit. Cette fois, pourrait-on faire plus qu'écrire un courrier, et peut-être faire des séances régulières avec les habitants, pour que tout se passe au mieux pour ceux qui devraient changer d'appartement ou déménager ailleurs ?

Mme Hiltpold recommande que la commission soit renseignée sur la valeur de l'annexe à établir. Beaucoup de temps avait été consacré à établir l'annexe qui avait été faite pour le précédent plan localisé de quartier et qui contenait des prescriptions relatives notamment à l'expression architecturale. Mais le Conseil municipal avait finalement été informé que Mark Muller ne pouvait pas tenir compte de ces prescriptions.

Mme Molinari souhaiterait savoir quelle suite a été donnée à l'annexe que vient de mentionner Mme Hiltpold. Elle croit se souvenir que les différents éléments qui y figuraient avaient finalement été intégrés. C'est parce qu'il n'y avait pas suffisamment de variations par rapport au PLQ initial qu'il n'était pas nécessaire de faire quelque chose de plus.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 80-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE MEDECINS SANS FRONTIERES POUR SON AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DE LA POPULATION SYRIENNE

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet.

Cela fait maintenant deux ans que le conflit syrien a commencé. Particulièrement meurtrier, il a déjà fait plus de 70'000 victimes, tandis que des centaines de milliers de personnes ont dû tout abandonner pour fuir les combats et se réfugier en Irak, au Liban, en Jordanie et en Turquie.

Au regard de l'accroissement des besoins sur le terrain, Médecins sans frontières lance un appel d'urgence international pour venir en aide à la population syrienne.

Aujourd'hui, Médecins sans frontières porte assistance aux populations à l'intérieur de la Syrie ainsi que dans les pays limitrophes. Présentes au Liban et en Irak, leurs équipes s'efforcent de venir en aide à la population syrienne en fournissant des soins de santé primaires et des biens de première nécessité. En Syrie, Médecins sans frontières est l'une des rares organisations à apporter une aide médicale d'urgence à la population. Les équipes des sections belge, espagnole et française travaillent clandestinement dans trois hôpitaux situés dans le nord et le nord-ouest du pays, tandis que les équipes de Médecins sans frontières Suisse sont sur le point de mettre sur pied une intervention dans une autre région du pays.

C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de Médecins sans frontières, pour son aide d'urgence en faveur de la population syrienne.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Président propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président ouvre donc la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

7. PETITION 12-2013 : POUR DES PARCS A CHIENS AFIN DE GARANTIR L'HYGIENE ET OFFRIR DES LIEUX D'EBATS ET D'EDUCATION POUR CHEINS DANS LE QUARTIER DES TOURS DE CAROUGE

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

POUR DES PARCS A CHIEN AFIN DE GARANTIR L'HYGIENE ET OFFRIR DES LIEUX D'EBATS ET D'EDUCATION POUR CHIENS DANS LE QUARTIER DES TOURS DE CAROUGE

Résidente des Tours de Carouge, je soumetts à l'administration carougeoise la pétition ci-jointe ; "pour des parcs à chien afin de garantir l'hygiène et offrir des lieux d'ébats et d'éducation pour chiens dans le quartier des Tours de Carouge". En effet, étant une personne à mobilité réduite, je ne sais plus où promener mon chien. Me déplacer trop loin de mon domicile n'est tout simplement plus possible. C'est pourquoi je demande au Conseil administratif d'offrir aux citoyens propriétaires de chiens un espace de jeux et d'éducation aménagé, pour l'hygiène et la convivialité au sein des Tours de Carouge.

Mesdames Messieurs, veuillez croire en l'expression de ma sincère considération.

Pétitionnaire

Cathlène Marclay
21, avenue Vibert
1227 Carouge

Le Président demande à la secrétaire de donner lecture du courrier adressé au Conseil administratif, datée du 6 juin 2012.

Mesdames, Messieurs,

Les espaces verts rétrécissant comme peaux de chagrin, je pense qu'il est urgent de trouver une solution pour gérer l'augmentation des chiens et leurs propriétaires, en proposant un espace d'ébats et d'éducation pour les canidés au sein des Tours de Carouges.

Pendant longtemps, j'ai signalé le manque de vision concernant le bien-vivre avec les chiens, chats, pigeons et autres animaux. Concernant les pigeons, c'est réglé et je vous en remercie. Il est temps à présent de s'occuper des autres problèmes, notamment ceux liés aux chiens.

Ci-joint vous trouverez quelques signatures recueillies dans les Tours pour appuyer ma demande et pétition de parc à chiens pour les citoyens du quartier. J'espère avoir retenu toute votre attention et souhaite pouvoir être reçue par la commission des pétitions. J'ai plusieurs idées quant à la réalisation de ce projet qui me tient particulièrement à cœur.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma sincère considération.

Cathlène Marclay

PS : 23 signatures sans démarchage.

Le Président demande à la secrétaire de donner lecture du courrier du Conseil administratif adressé au Président du Conseil municipal, daté du 6 mai 2013

Pétition pour la création d'un parc à chiens

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil administratif vous remet la pétition munie de 23 signatures et demandant la création d'un parc pour chiens. Comme vous le savez, le texte a été adressé en juin 2012 au Conseil administratif et l'invite de la pétition sollicite également notre Conseil. Toutefois, les pétitionnaires demandaient également de pouvoir être auditionnés par la commission des pétitions, étape qui a malencontreusement été omise jusqu'ici.

C'est pourquoi le Conseil administratif remet le texte au Conseil municipal, lui laissant le soin d'y apporter les suites qu'il jugera pertinentes et demeure à disposition pour apporter toute explication utile sur les diverses hypothèses qui ont été étudiées pour répondre à cette demande au cas où le Conseil municipal le souhaite.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, les salutations cordiales du Conseil administratif.

Au nom du Conseil administratif, Jeanine De Haller Kellerhals, Maire

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau du 6 mai propose le renvoi en commission des pétitions en invitant les pétitionnaires.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Si M. Morex reconnaît qu'il peut y avoir une problématique pour les chiens et les propriétaires de chiens, sans vouloir reprendre une phrase chère à une composante de ce Conseil municipal, à savoir « Au centre, l'humain », il espère que les pétitionnaires prendront garde de ne pas défavoriser les enfants par rapport aux canidés.

M. Etienne demande à la commission de s'informer des bases légales en vigueur actuellement sur le canton concernant les lieux d'ébats pour les chiens et de vérifier si les projets qui pourraient être élaborés par la Commune sont compatibles avec ces bases légales.

M. Baertschi croit savoir qu'ils sont deux ou trois autour de la table à avoir des chiens et donc à connaître le problème sur un plan pratique. On sait que les chiens font des déjections et que cette situation est plus ou moins gérée. Il faudrait mener une réflexion générale et étendre la vision à l'ensemble du territoire carougeois, sachant que les chiens peuvent divaguer au bord de l'Arve et c'est à peu près tout. Une information sur le fonctionnement du parc à chiens aux Epinettes serait également intéressante, puisqu'on y trouve un parc à chiens du même type que celui demandé par la pétition. M. Baertschi relève par ailleurs que les chiens, comme d'autres, ont le droit de trouver leur place dans la Commune. Il ne pense pas que la pétition ait pour objectif que les chiens prennent la place de nos enfants, bien au contraire.

M. Voignier signale que bon nombre de personnes qui ont signé cette pétition l'ont signée parce qu'ils trouvaient des déjections canines dans les parcs qui sont faits pour les enfants. A cet égard, il aimerait remercier le service TVE qui, tous les matins, nettoie ces parcs afin que les enfants puissent y aller sans marcher dans des déjections. Il souhaiterait que la commission invite un maître-chien qui lui explique ce qu'on entend par « éducation », dans un espace aussi réduit, ou s'il s'agit juste de faire un WC pour chiens qui dégagera une puanteur atroce devant une école.

Mme Molinari pense qu'il ne s'agit pas de créer un antagonisme chiens/enfants. Le problème soulevé par la pétition est réel. Mme Molinari souhaiterait, puisque le Conseil administratif a déjà réfléchi à quelques emplacements potentiels, que le compte-rendu de ces études soit transmis à la commission.

Mme Cambier recommande que les pétitionnaires viennent avec un projet d'éducation. Cette pratique dans un parc à chiens la rend un peu sceptique. Et organiser ce genre de cours est de la compétence du Vétérinaire cantonal. Par ailleurs, elle souhaiterait qu'un représentant de l'Association des habitants des Acacias soit invité par la commission pour qu'il explique comment est vécu le parc à chiens aux Epinettes.

M. Gevisier propose à la commission de prendre langue avec la Commune du Grand-Saconnex, qui a un parc à chiens, pour savoir par exemple quelles barrières ont été choisies, quelles mesures de sécurité sont proposées et ce qui est mis pour faire en sorte que les propriétaires ramassent les crottes de leurs chiens.

M. Paparou souhaiterait que l'on transmette à la commission une évaluation sur les nuisances sonores dans les parcs à chiens des autres communes – sachant que, quand deux chiens se rencontrent, ils aboient –, sur les odeurs, sur les coûts et sur la propreté parce qu'avec des déjections sur un petit périmètre, une épidémie pourrait naître et se propager à une vitesse incroyable.

Mme Stebler remarque que ces problèmes se posent dans tous les quartiers. Il n'y a plus beaucoup d'endroits où aller, ce qui engendre souvent des conflits entre les habitants. On répète souvent que le propriétaire est responsable. Si elle a bien lu dans le « *Vivre Carouge* » que ceux qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens peuvent être amendés, elle n'a en revanche jamais vu d'APM leur mettre des amendes. Elle recommande donc à la commission de réfléchir à de vraies mesures. Enfin, elle signale qu'à Genève, il y a plus de chiens que d'enfants inscrits à l'école primaire. C'est donc un vrai problème et il faut trouver des solutions pour les parcs.

M. Maulini voit que ce sujet suscite beaucoup d'intérêt. Il espère que quand il s'agit « d'offrir aux citoyens propriétaires de chiens un espace de jeux et d'éducation aménagé, pour l'hygiène et la convivialité au sein des Tours de Carouge », c'est de l'hygiène et la convivialité des gens dont on parle, et pas des chiens. Il se réjouit donc que l'on pose cette question aux pétitionnaires parce que, normalement, ce sont des gens dont la Commune s'occupe en priorité.

M. Juget rejoint M. Maulini : concernant l'éducation, c'est bien les maîtres qu'on éduque, et pas les chiens, qui n'arriveront jamais à faire leurs besoins directement dans des cornets.

8. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 14 mai 2013 de M. Baud : décorations en fil crocheté

Selon l'état du matériel après toute cette pluie, certaines crocheteuses ont émis le souhait de récupérer leur travail, pour se faire une couverture d'hiver.

Un appel sur Facebook sera lancé par le service des affaires culturelles et de la communication pour toutes celles et ceux qui souhaitent récupérer le matériel pour décorer leur balcon, ou n'importe quel meuble de leur maison.

Il est à noter que le matériel a été chaleureusement et gracieusement offert par coats and clark.

Les Fontaines des Tours seront déshabillées à la fin de l'été ; quant aux volets, leur déshabillage est prévu vraisemblablement dès le 19 juin, en collaboration avec le service travaux, voirie et espaces verts et les propriétaires des volets.

Les volets de la Maison Delafontaine resteront, eux, crochetés tant que cela restera joli.

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question écrite du 25 avril 2013 de M. Baertschi : Visites des écoles carougeoises à la ferme du Val d'Arve (Parc des Ponettes)

Monsieur le Conseiller Municipal, cher Monsieur,

Lors de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2013, vous avez adressé au Conseil administratif une question écrite portant sur la fréquentation de la Ferme du Val d'Arve par les écoles Carougeoises.

Je puis vous informer que le site est effectivement fréquenté par plusieurs écoles. L'Ecole du Val d'Arve, par exemple, s'y rend très régulièrement avec les classes. Les sorties ont généralement lieu à l'initiative des enseignants et se déroulent soit de manière indépendante, soit avec l'accompagnement d'un exploitant de la ferme. D'autres écoles carougeoises s'y rendent également, quoique de manière plus ponctuelle.

Il faut relever que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) y organise aussi régulièrement des activités, de même que la Maison de quartier de Carouge.

En outre, l'EVE du Val d'Arve emmène spontanément les enfants chaque semaine sur le site et des visites sont également organisées régulièrement avec l'exploitant. Outre l'attrait de la ferme elle-même, la direction de l'institution a souligné tout l'intérêt pour les enfants de pouvoir profiter de la parcelle de nature environnante, qui offre de belles possibilités de découverte.

L'utilité du site dans le sens que vous évoquez ne fait ainsi aucun doute. Votre question a toutefois permis à mes services de constater, dans les contacts pris avec les écoles et les institutions, que l'existence et les potentialités du site n'étaient pas toujours bien connues. Ces échanges ont donc déjà permis une meilleure information et les possibilités offertes seront également rappelées dans le cadre des échanges réguliers que la Ville de Carouge entretient avec les écoles.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, je vous adresse, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

*Jeannine De Haller Kellerhals
Maire*

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 avril 2013 de M. Baud : accès aux Tours de Carouge par la rue du Centenaire

En mai 2013 (suite au dépôt de la question), le service transports, voirie et espaces verts a posé un potelet au milieu de l'entrée du chemin piéton au débouché sur la rue du Centenaire. Cela a apporté une pacification du site liée notamment à la suppression de tout accès de véhicules quatre roues au site des tours depuis ce point.

Il faut toutefois relever que le potelet n'empêche pas physiquement le passage illégal de 2 roues, motorisées ou non. L'éventuelle pose de potelets complémentaires ou barrières n'empêcherait pas physiquement le transit illégal des deux roues entre les tours. Cette mesure en revanche pénaliserait les personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes. La fermeture complète de cet accès ne serait par ailleurs pas compatible avec la politique de la Commune qui est de maintenir ouverts les lieux utilisés par tout public.

La pose d'une borne rétractable vise avant tout le contrôle d'accès à des ayant droits motorisés, ce qui ne se justifie pas à cet endroit où seul l'accès ponctuel de véhicules d'entretien ou de sécurité doit être garanti. Outre son coût (environ CHF 20'000.-, plus CHF 200.-/an d'entretien), une borne rétractable n'empêcherait pas plus physiquement le transit de véhicules 2 roues motorisés que le poteau installé.

La signalisation verticale en place est claire et interdit sans ambiguïté l'accès à tout véhicule au droit de l'accès piétons au périmètre des tours depuis la rue du Centenaire. Le Conseil administratif a d'ores et déjà demandé à la Police Municipale d'exercer un contrôle accru du respect de cette signalisation.

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 avril 2013 de M. Baud : parcelle privée, 2 mois et rien

M. Baud a interpellé à deux reprises le Conseil administratif concernant l'entretien d'une parcelle privée se trouvant à l'angle de la rue des Mouettes/rue de Lancy.

Le service de l'urbanisme a envoyé un courrier en date du 25 mars 2013 à la Compagnie Générale de Prospection SA, propriétaire de la parcelle 1369.

Sur rappel du service de l'urbanisme, M. Bonvallat, de la fiduciaire gestionnaire de cette société, a confirmé le 13 mai 2013 avoir bien reçu le courrier de la Commune et l'avoir transmis à qui de droit. En date du 23 mai 2013, M. Vermorel, représentant du propriétaire, a pris rendez-vous avec M. Leclerc, chef du secteur des espaces verts du service transports, voirie et espaces verts, et avec M. Gonzalez, technicien au service de l'urbanisme, pour examiner les réponses à donner au courrier de la Commune du 25 mars.

Lors de ce rendez-vous, M. Vermorel s'est montré prêt à envisager un aménagement plus ouvert de cet espace qui pourrait être mieux valorisé s'il accueillait, par exemple et selon la proposition de M. Baud, un espace de repos avec des bancs. Afin de régler les questions de

prise en charge d'une telle réalisation et d'entretien de tout ou partie de la parcelle, l'opportunité de créer une servitude ou une convention entre le propriétaire et la Commune a été envisagée.

Le représentant du propriétaire a en outre bien entendu de M. Leclerc qu'une branche de l'arbre est à élaguer dans les meilleurs délais et qu'un équilibrage de la couronne de ce dernier devrait s'en suivre.

En coordination avec le service transports, voirie et espaces verts, le service de l'urbanisme ne manquera pas de suivre ce dossier. Le Conseil administratif tiendra le Conseil municipal au courant de l'évolution du dossier et des modalités de réalisation et d'entretien retenues.

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 avril 2013 de M. Voignier : parking 2 roues Jacques-Grosselin

Le service de l'urbanisme a soumis à la Direction générale de la mobilité une demande de prolongation de l'actuel emplacement 2 roues, de plain-pied avec la rue, jusqu'aux places de parking existant plus au nord le long de l'avenue Grosselin, et ce selon la demande de M. Voignier.

Cela permettrait d'offrir 5 places de stationnement 2 roues supplémentaires par rapport aux 3 places existantes, sans entraver le passage des piétons sur un trottoir confortable.

Si la DGM valide cette proposition, une requête sera déposée dans les meilleurs délais auprès de l'Office cantonal des autorisations de construire, de façon à permettre la réalisation de ces aménagements.

Réponse de M. Walder à la question orale du 14 mai 2013 de M. Baud : finition des travaux sur le chantier Montfalcon

Lors de l'étape 2 du chantier Montfalcon, la pose du revêtement s'est arrêtée au droit du mur du jardin, en prévision des fouilles prévues le long du trottoir coté square de l'étape 5 de l'avenue de la Praille.

En raison d'interventions prolongées en sous-sol et de la température au moment où ces travaux étaient terminés, le revêtement de cette zone d'angle n'a pu être posé dans le cadre de l'étape en cours.

La réfection de cette zone est prévue en même temps que la pose du revêtement le long de l'école des Pervenches, sur l'avenue de la Praille, dans le cadre de l'étape 7 qui va débuter dans les mois qui viennent.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Gerster : disques bleus et touristes

Selon M. Gerster, les agents de la Fondation des parkings sont peut-être un peu trop zélés. Il a été confronté ce week-end à des touristes français, qui venaient du Lot et ne sont donc pas nécessairement au courant de nos us et coutumes. En revanche, ils ont suffisamment de culture pour reconnaître un panneau « zone bleue » et une zone bleue. Ils ont donc mis leur propre disque du pays du Lot pour signifier leur heure d'arrivée et de départ. Et quelle ne fut leur surprise, lorsqu'ils sont venus reprendre leur véhicule, d'avoir reçu une amende de CHF

40.- pour disque bleu non valable. Certes, leur disque bleu était un peu plus sympathique que les nôtres parce qu'il avait les armoiries de leur commune. Mais ce disque était bien un disque bleu. Ils sont repartis assez fâchés non seulement de l'image de la Suisse, mais de celle de la Commune de Carouge en particulier. De retour dans le Lot, ils ne manqueront pas de critiquer ces pratiques. M. Gerster ne pense pas que l'impact sur le bilan touristique et sur l'image de la Ville de Carouge soit particulièrement bon quand des touristes de bonne foi mettent un disque bleu, pensent qu'ils sont dans leur droit, reviennent dans les temps et retrouvent malgré tout une amende de CHF 40.- sur leur pare-brise. Quel est l'avis du Conseil administratif sur ce sujet ?

M. Walder indique que les règlements appliqués par les agents de la Fondation des parkings sont les mêmes sur tout le territoire genevois. Il est donc impossible de leur demander d'épargner tel ou tel contrevenant sur Carouge, même s'ils sont invités parfois à fermer les yeux en cas de manifestation particulière. Le Conseil administratif n'était pas informé du cas mentionné par M. Gerster. M. Walder remarque qu'il existe des disques bleus différents pour des durées différentes en fonction des pays. Peut-être s'agissait-il d'un disque bleu qui ne correspond pas au disque bleu d'une heure. Si l'on va chez nos voisins et que l'on se parque dans une zone bleue avec le mauvais disque, il risque bien de nous arriver la même chose. Il se renseignera et donnera une réponse lors de la prochaine séance.

M. Gerster a connu M. Walder plus audacieux. M. Walder aurait pu répondre qu'il parlerait à la Fondation des parkings pour qu'une tolérance dans ce genre de cas s'applique sur tout le canton. C'est en effet de l'image touristique de Genève dont il est question.

M. Walder parlera va bien sûr avec la Fondation des parkings. S'il s'agit uniquement d'une question d'écusson sur le disque bleu, il l'invitera à faire un effort. En revanche, s'il s'agit du fait que ces disques bleus ne correspondent pas aux disques bleus qui peuvent être utilisés dans les zones bleues à Genève... M. Gerster peut bien imaginer que la Fondation des parkings serait dans l'incapacité de gérer une zone bleue si chacun commençait à créer son propre disque bleu avec des durées différentes.

M. Morex : école du Val d'Arve, salle de gymnastique

M. Morex a appris que la société de gymnastique qui avait pour habitude de s'entraîner à l'école du Val d'Arve doit maintenant se rendre à la Tambourine parce qu'on a mis cette salle de gymnastique à la disposition d'un « consortium cantonal » de basket. Pour répondre aux exigences de ce dernier, il a fallu refaire le sol de la salle de gym et mettre un panneau électronique. M. Morex souhaite qu'on lui explique pour quelles raisons ces changements ont eu lieu.

Mme Lammar rappelle qu'au niveau cantonal, des projets de relève cantonaux sont fixés en collaboration avec l'Association des communes genevoises. Le Canton et les communes ont fixé un certain nombre de projets, qui concernent notamment le volleyball, le hockey (avec Genève-Servette Hockey Club), le football (avec le fameux projet Genève Education Football, dont l'Etoile Carouge sera un des club formateur) et le basketball (un projet de basket féminin et un projet de basket masculin).

Aujourd'hui, le centre de promotion des espoirs de basket féminin, Hope Geneva Basketball Academy, est à Bernex. Il a demandé à Carouge. C'est une chance pour Carouge d'accueillir un projet de relève cantonal partagé par les communes genevoises. Le Hope Geneva Basketball Academy est venu se présenter à la Ville de Carouge. Il est soutenu par les Lions Carouge Basket, qui l'a accompagné à chaque séance avec la Commune et qui est à l'origine de la proposition. Pour accueillir ce centre de promotion de la relève, il fallait refaire le marquage au sol de la salle de gymnastique de l'école du Val d'Arve, qui n'était plus véritablement aux normes pour accueillir des championnats. Il fallait également avoir un panneau électronique. Comme il s'agit d'un projet de relève cantonal, l'Etat versera à la Commune une participation de CHF 42'000.- pour ces travaux.

Enfin, toutes les discussions ont été faites en accord avec la société de gymnastique. Si la Commune a demandé à cette société de ne plus aller au Val d'Arve pendant le seul horaire qu'elle y avait, elle lui a en revanche donné trois nouveaux horaires, que ce soit à la Tambourine ou aux Charmettes. Les échos qui sont parvenus à Mme Lammar étaient que la société de gymnastique était satisfaite.

M. Morex : école du Val d'Arve, concierge

M. Morex signale que l'actuel concierge de l'école du Val d'Arve arrive à la retraite. Il rappelle que, lors de la dernière législature, le Conseil municipal avait voté à une large majorité le maintien du concierge dans les locaux de l'école du Val d'Arve, au vu des travaux de transformation qui allaient être effectués dans cette école. Qu'en sera-t-il quand le concierge actuel aura pris sa retraite ?

Mme Lammar donnera une réponse plus détaillée lors de la prochaine séance. Elle précise cependant que l'annonce demandait que la personne soit, dans un premier temps, proche de l'école car il faut d'abord trouver une solution pour reloger le concierge actuel. Ensuite, le nouveau concierge sera logé dans les futurs locaux.

M. Morex : Chambéry

M. Morex rappelle que la Ville de Chambéry avait été associée aux célébrations du 225^{ème} anniversaire de la Ville de Carouge. Depuis lors, la ville de Chambéry ne cesse d'essayer de poursuivre les contacts établis à l'époque. C'est ainsi que, l'année dernière, Mme Lammar, alors Maire de la Ville de Carouge, s'était déplacée à Chambéry pour la 26^{ème} édition du Festival international du premier roman. Cette année, la Commune était de nouveau invitée à cette manifestation. Malheureusement, aucun représentant politique n'était présent, alors que la députée Maire de Chambéry avait envoyé une invitation à la Ville de Carouge. M. Saracchi, qui était en charge des relations internationales dans le comité du 225^{ème}, était présent ce jour-là et a été interpellé par la Maire de Chambéry qui voulait savoir pourquoi aucun représentant politique de la Commune de Carouge n'était présent – en plus, elle n'avait pas reçu de lettre excusant leur absence.

Mme De Haller Kellerhals remarque qu'il est normal que personne n'ait reçu de réponse de la part du Conseil administratif puisque ce dernier n'a reçu aucune invitation. Aucun des trois Conseillers administratifs ni le secrétaire général ne sont au courant d'une invitation de Chambéry pour ce festival.

M. Etienne : campagnes d'affichage : les règles s'appliquent-elles à tous ?

M. Etienne relève que la campagne de votation liée au budget 2013 est en cours. Dans ce cadre, il est possible de faire une campagne d'affichage pour informer nos concitoyens et concitoyennes. En plus des prises de position des partis, il est possible de déposer des listes dites « de traverse ». M. Etienne a constaté que le MCG avait placardé la même affiche en plusieurs exemplaires à de nombreux endroits de la Ville de Carouge. Il demande donc au Conseil administratif de vérifier auprès du service des votations si les règles en vigueur sont bien respectées.

Mme De Haller Kellerhals indique que le Conseil administratif sollicite le service des votations pour savoir si un parti pouvait afficher aussi souvent ses affiches, alors qu'il y a normalement une autre répartition. Le Conseil administratif n'ayant pas encore reçu de réponse de la part du service des votations, il répondra à la question de M. Etienne lors de la prochaine séance.

M. Voignier : skate-parc sous l'autoroute de la Praille

M. Voignier a été interpellé par des habitants sur la fermeture envisagée du skate-parc sous l'autoroute. Un article est paru tout récemment dans le journal. Une pétition signée par de nombreux jeunes va être déposée à la Ville de Genève. De nombreux Carougeois utilisent

cet endroit et en sont très satisfaits. M. Voignier demande si le Conseil administratif souhaite les soutenir dans leurs démarches pour que ce lieu puisse perdurer.

Mme De Haller Kellerhals remarque qu'il se passe parfois des choses étranges en politique. Le territoire sur lequel est situé le skate-parc appartient à la Ville de Lancy. Il existe un partenariat fort entre la Ville de Lancy et la Ville de Carouge pour que les jeunes skateurs puissent utiliser ce skate-parc. Malgré la pollution, on n'a à ce jour trouvé aucun autre lieu qui réponde aussi bien à leurs besoins et qui ne dérange pas les voisins. Le Conseil administratif a de la peine à comprendre pourquoi la Ville de Genève se mêle d'un skate-parc qui ne se trouve pas sur son territoire. De nombreux mails entre magistrats ont été échangés à ce propos.

Avant que la séance ne soit levée, M. Voignier tient à souligner la belle coopération qu'il a eue, en tant que Vice-président, avec le Président cette année. C'est avec plaisir qu'il lui remet, au nom du bureau, un présent.

Applaudissements

Comme le veut la tradition, le Président dira quelques mots.

*Madame la maire,
Madame la conseillère administrative,
Monsieur le conseiller administratif,
Chers Collègues et amis,*

Permettez-moi, pour conclure cette séance, de vous adresser, comme le veut la tradition, quelques mots sur cette année durant laquelle vous avez bien voulu me confier la présidence de notre Conseil municipal.

Tout d'abord vous dire combien il m'a tenu à cœur de vous représenter, chaque fois qu'il était nécessaire, et toujours avec grand plaisir et beaucoup d'honneur durant cette année.

Soit au total, plus de 50 engagements variés et divers durant lesquels il m'aura été donné de rencontrer des Carougeoises et Carougeois venant d'horizons et de cultures différentes et qui m'auront tous apporté bonheur et fierté d'avoir à Carouge, un tissu associatif aussi riche.

Lors de mon premier Conseil municipal en tant que président, je vous exprimais ma volonté lors des séances de rester neutre et de favoriser les débats en dehors de tout esprit partisan et en respectant la parole de chacun.

Dans ce sens, je pense sincèrement avoir tenu mon engagement et malgré les interventions de certains, d'avoir su maintenir la ligne que je m'étais imposée en privilégiant le dialogue dans le respect au sein de ce Conseil municipal.

Concernant les prochains mois, je souhaite sincèrement que nous puissions trouver tous ensemble, après le feuilleton du budget 2013 et le référendum, des solutions pragmatiques qui permettront à Carouge d'aller de l'avant dans l'intérêt général et surtout en évitant lors des débats d'avoir comme seul objectif de contrer la partie adverse.

Maintenant, je voudrais vous adresser quelques remerciements.

Les premiers vont au Conseil administratif avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, qui a su, malgré de nombreuses et diverses difficultés, faire des choix et prendre des décisions avec une grande cohérence politique.

Ensuite à vous toutes et tous, chers collègues et chers amis, pour votre soutien, votre bonne discipline et les quelques moments d'humour durant nos séances.

Un merci particulier à mes amis PDC qui, quelquefois, ont fait monter la pression avec, comme ils savent si bien le faire, un léger, mais je précise très léger sens de la provocation.

Mes remerciements vont également au bureau et en particulier à ma secrétaire préférée Catherine Marti et à notre Vice-président Alain Voignier, qui ont toujours été pour moi de bon conseil et d'un soutien efficace.

Je ne voudrais pas oublier aussi de remercier l'ensemble de l'administration communale pour leur disponibilité.

Surtout notre Secrétaire Général Monsieur Manuel Schüle, notre mémorialiste Madame Carole Trummer et Monsieur Giovanni Di Stephano pour la préparation des séances, leurs disponibilités et leurs compétences qui m'ont, tout au long de cette année, été d'une aide précieuse et très appréciée.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour souhaiter à la nouvelle Présidente Madame Anne Hiltbold et à son bureau, beaucoup de courage et d'énergie pour les mois à venir, et en particulier pour le mois de juin, où les débats ne manqueront pas, comme vous pouvez vous en douter, d'être animés.

Je terminerai cette intervention avec cette belle citation de Jean Jaurès : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Je vous remercie pour ces derniers moments d'attention et vous invite à Grange Collomb pour notre traditionnelle et attendue Garden Party.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 19h45.